

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2023/059**

**SEANCE DU 25 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 25 octobre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	<b>Présents :</b>
Présents : 13	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 2	MM., COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel,
Votants : 15	MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique
Abst. : 0	<b>Excusés :</b>
Exprimés : 15	Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie,
Oui : 15	MM. AUMEUNIER Sébastien
Non : 0	<b>Pouvoirs :</b>
	Mme ROYERE Julie donne pouvoir à Mme Céline DEMARGNE
	M AUMEUNIER Sébastien donne pouvoir à M PETIT-COULAUD Bastien
	<b>Assiste à la séance du Conseil municipal :</b>
	Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales
	<b>Secrétaire de séance : Christine SALADIN</b>

**OBJET : Convention d'occupation du domaine public – Free Mobile**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du dispositif de couverture ciblée Zones Blanches dans le but d'améliorer les réseaux de télécommunication de téléphonie mobile sur le territoire de SAINT DIZIER MASBARAUD, l'opérateur FREE MOBILE propose l'implantation au lieu-dit « Puy de Fontloup » sur le Domaine Public Non Cadastré d'un pylône d'une hauteur d'environ 30 m, muni d'antennes et faisceaux hertziens, d'armoires techniques et de leurs coffrets associés au sein d'une zone technique clôturée.

La société FREE MOBILE propose à la Commune de SAINT DIZIER MASBARAUD de signer une Convention d'Occupation du Domaine Public de location d'une superficie d'environ 80m<sup>2</sup> pour une durée de 12 ans avec reconduction tacite de 6 ans et une redevance annuelle de 1 300 € nets payable d'avance.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :

- Acceptent la proposition de la société FREE MOBILE
- Autorisent Monsieur le Maire à finaliser et signer la Convention avec la société FREE MOBILE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Christine SALADIN

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmise le 26/10/2023

Affichée le 26/10/2023